



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois, le neuf mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 11
Absent : 1

Date de la convocation : 3 mai 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MOREAU Laurent, VERDUZIER Kévin, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MINEREAU Jean-Romuald représenté par JY LARDON
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
MINEREAU Dominique représentée par L MOREAU
GAUTHIER Guillaume représenté par Y MUSCAT
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GRIFFON Gaëlle représentée par L BARBOTTIN
MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI
ROBIN Nadia représentée par F ROYER
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

ABSENT : GABIGNON Christophe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°61

Rapporteur : Yvette MUSCAT

OBJET : FOUILLE SUBAQUATIQUE SUR LE CLAIN - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC

Le conseil municipal est informé que la **DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles, va mener une nouvelle opération de **fouille subaquatique sur le Clain** dans le secteur des **Berthons** dans la continuité des chantiers de fouilles réalisés ces dernières années.

Elles ont pour objectif d'améliorer notre connaissance du site portuaire détecté par sondage à proximité du Vieux Poitiers lors des campagnes réalisées en 2013 et 2014.

La DRAC ne peut pas financer directement ces fouilles et a demandé à la commune d'être porteur du projet.

Le montant de l'opération s'élève à 27 168 €.

Comme les autres années, la commune réglera directement les dépenses faites par l'équipe archéologique (matériel, alimentation, travaux...) à hauteur de 27 168 €, et la DRAC subventionnera l'opération à la même hauteur. Il n'y aura donc **aucun reste à charge à financer sur cette opération.**

Il est proposé au conseil municipal d'accepter que la commune soit porteur du projet et de solliciter le financement de la DRAC.

VU le projet d'opération de fouille subaquatique sur le Clain, dans le secteur des Berthons, programmé en 2023,

VU la proposition de la DRAC et le budget prévisionnel de l'opération,

Considérant l'intérêt de ces fouilles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**confirme son accord** pour que la commune soit porteur du projet de fouille subaquatique sur le Clain dans le secteur des Berthons, qui se déroulera en 2023, conformément aux éléments sus-indiqués;

-**décide** de prendre en charge les dépenses de l'équipe archéologique à hauteur de 27 168 €;

- **décide** de solliciter le financement de la DRAC pour cette opération ;


-**s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune;

-**charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance


Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le 15 MAI 2023

